

Le 9 septembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON.

Absents : M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Jean-François MONTMARTIN M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Procurations : M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Célia DUMAS à Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Amaury GARDE

OBJET : Election des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à une démission

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection à bulletin secret à la proportionnelle au plus fort reste, pour élire les 5 membres élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission de Fabienne MEYNAND.

Il explique qu'en ce qui concerne les membres élus du CCAS, l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles institue une règle simple : « Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ».

La particularité tient au fait que si ces dispositions ne peuvent s'appliquer, autrement dit si la liste en question est épuisée, le siège laissé vacant est pourvu par le candidat de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. S'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Aussi, le service du contrôle de légalité de la Préfecture a fait une observation sur la délibération du 10 juin 2024 et a demandé à la commune de procéder au renouvellement complet des membres élus. Il n'était pas possible d'élire un seul membre pour procéder au remplacement de Madame MEYNAND, l'unique liste des candidats de 2020, étant épuisée pour procéder à son remplacement immédiat.

Pour rappel, les membres élus du conseil d'administration du CCAS depuis 2020, le maire, étant Président de droit sont :

Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Valérie PICQ
Fabienne MEYNAND
Sophie GOUDIN
Jean-Nicolas JOUVE

Avant de procéder à l'élection des membres élus, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier la composition du Conseil d'Administration et de passer le nombre de membres élus et membres nommés de 5 à 6.

Monsieur le Maire présente l'unique liste ayant candidatée, à savoir :

Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Valérie PICQ
Jean-Nicolas JOUVE
Annabel TAILLANDIER
Sophie GOUDIN
Céline CHAMPAGNON

Monsieur le Maire explique que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit toutefois que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- **DE MODIFIER** la composition du Conseil d'Administration et de fixer le nombre de membres élus et membres nommés à 6.
- **DE DESIGNER** les 6 membres élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, suivants :

Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Valérie PICQ
Jean-Nicolas JOUVE
Annabel TAILLANDIER
Sophie GOUDIN
Céline CHAMPAGNON

Fait à la Fouillouse, le 9 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Amaury GARDE



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240909-2024-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024
Publication : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation